

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

En argent 71 L 18 s, soit 33 sous 19 ba

En froment 24 quartiers } mesure de Vevey  
En mesel 20 quartiers }

Le bois en bûches que les enfants lui portent en Hayves, qui font son nécessaire.

Il retire,

De la Commune de Vaitaux 16 L 6 s

De celle des Blancs 3 L 12 s

Et le surplus, savoir 32 L 2 s 4 quartiers en grain, Du Recteur de l'Hôpital Paroissial de Montreux.

Burdet Instituteur

De la Roche Lagny N° 2

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

83  
N. 42

1° Blanchet.

a Village.

b Commune.

c Montreux, Blanchet.

d de Vevey.

e du Léman.

2° Quart d'heure.

3° Blanchet, Sallés, Crin, Vernex, Ballens.

a Blanchet, Sallés sont sur le lieu. Ceux de Vernex Ballens à 1/4 d'heure.

b Blanchet 38 Sallés 20 Crin 8 Vernex 2 Ballens 9. Il y a plus de 100 la note.

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom.

4° De 1/2 1/4 & d'une lieue

a Veitaux Charnoz Brest Chailly  
Clarens

b Des Blanchos a Veitaux 1/2 des Blanchos  
à Clarens 1/2 Des Blanchos à Charnoz 1/2  
De Charnoz à Brest 1/2 De Brest à  
Chailly 1/2

5° La lecture l'écriture, l'orthographe &  
l'arithmétique

6° Toute l'année, excepté un mois de  
Vacance en Vendange.

7° Cath. d'Odervald relouché. Nouveau Test.  
— de la Const. Gram. de Restaut.

8° Il n'en connaît point; il enseigne ceux  
qui lui paraissent utiles, autant que  
possible

9° En hiver 9 heures & en été 5

10° Qui en trois classes

11°

a Le Baillif de Xévoy & le Baron de  
Châtelard alternativement; par voye  
d'examen

b D'Ormont d'assous.

c Louis Emanuel Dupretius

( 3 )

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

84

d Trente trois ans.

e Vuf; un garçon.

f Trois ans, neuf mois

g Régent à Roche.

h Chantre d'Eglise.

12° Cent vingt trois

a De cent à cent }  
vingt choz } des deux sexes

b De vingt à }  
trente }

13° Avec le logement, un Jardin

a  
b Le Jardin peut valoir trente écus  
ou plus

c  
d A ceux des pauvres

14° Sous les enfans payent un batz par  
mois excepté les pauvres et pendant  
les mois d'hiver une buche bois par  
jour, quand ils viennent

15°  
a Tout neuf  
b Outre le logement, il y a chambre  
pour l'institution dans le même  
Bâtiment

c Non.

d Il croit que c'est la paroisse

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16° Peut valoir environ 150 crous petites elle varie selon le prix des denrées

A. De tous ces objets, le bois ne vient que des enfants

B.

a. Cense, foncière 1/2 char de moût

b. Il n'y a que le bled des enfants qui sont environ de 20 crous à 3 Louis

c. Il n'en connaît point

d. Neuf crous

e. Il n'en connaît point

f. même réponse

g. Il n'y a que a Jardin avec le logement

h. Il n'en connaît que ce qui se tire de l'Hopital de Montreux par 28 mes bled, & environ 50 crous d'argent

3° b. Glion 2, Collonge 2.

Ce bled par mois & le bois que les enfants payent, causent une grande partie des absences. Ceux qui ne peuvent pas envoyer leurs enfants tout le mois, leur font perdre le reste

La multitude des enfants qui fréquentent ce Collège, empêche une plus ample instruction; elle a besoin de réponse

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

L

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

85  
No 43

Réponses  
du Citoyen Gabriel Marmillod Régente  
de la Seconde Classe en la Ville & Commune  
de la Tour de Peyle.

Sur les Rapports Locaux.

- En la sus dite Ville.

- Une petite & Ancienne Ville

- Une Commune propre Indépendante d'autre.

Anciennement se disoit Paroisse de Vevay.  
Et relève de son Agent en ditte Tour.

De Vevay.

Du Léman.

Les Bâtimens sont plus ou moins éloignes, Environ  
des Cinq à Trente Minutes

Dans le premier quart d'heure existe neuf Fermes  
Et dans le Second, Seize.

Hors la Ville il n'est point de Village ni d'hameaux  
Seulement les Domaines cy indiqués

Noms des Domaines	Eloignement par minutes	Enfans qui fréquentent
Entre les deux villes 2. Environ de 5m.		4
En Laugnonaz 2.	10 à 15	2
au Clos de Tabour 1.	10	
En Gironaz 1.	10	
La Taraz 1.	15	
En Merlet 2.	15	
En Burier 4.	20	4
En Bérange 4.	20 à 25	4
La Doga 1.	25	
En Crausaz 2.	20	
En Villard 4.	25	
En Lauvernay 1.	25	
La planche du Pont 1.	20	
Total	25	